VILLE DE NORMANDIN

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, le directeur général et greffier de la Ville de Normandin, que le 12 mai 2025 à 20 h, sera tenue une séance publique du Conseil municipal de la ville de Normandin, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, au 1048 rue Saint-Cyrille, et qu'au cours de ladite assemblée, le Conseil statuera sur les trois (3) demandes de dérogation suivantes :

A) Au 1442, rang 4 :

Abroger la résolution #2023-93;
Autoriser l'agrandissement de la verrière attenante au bâtiment principal, à une distance de 3,5 mètres de la ligne de lot arrière au lieu de 6,0 mètres tel que prescrits à la grille des spécifications qui accompagne le règlement de zonage #424-2011.

B) Au 1144-1146, rue St-Joseph :

Autoriser la relocalisation d'un bâtiment principal existant situé au 996, avenue du Rocher sur le lot # 3 309 211 et par le fait même, régulariser la hauteur de la résidence de 9,7 mètres au lieu de 9 mètres tel que prescrit au règlement de zonage #424-2011.

C) Au 1108, rue St-Cyrille :

Autoriser le remplacement de l'enseigne autonome dérogatoire par une nouvelle enseigne. La projection au sol de l'enseigne sera à une distance de 0,2 et 0,3 mètre de la ligne avant, alors que le tableau 10 de l'article 16.2.8 stipule que la projection au sol d'une enseigne autonome ne doit pas être à une distance moindre que 3,0 mètres de toute ligne avant de terrain.

AVIS PUBLIC est en outre donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de ladite séance du Conseil.

DONNÉ À NORMANDIN CE 25E JOUR D'AVRIL 2025

Jean-Sébastien Nadeau
Directeur général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Jean-Sébastien Nadeau, directeur général et greffier de la ville de Normandin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Ville ainsi qu'affiché sur le babillard de l'hôtel de ville au 1048, rue Saint-Cyrille à Normandin, le 24 avril 2025, en vertu du règlement 532-2018 concernant la publication des avis publics adopté le 12 mars 2018.

En foi de quoi, je donne certificat ce 24e jour du mois d'avril 2025.

Jean-Sébastien Nadeau